

BAPE  
DÉPOTOIR DE SAINT-THOMAS

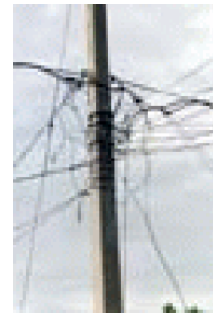
Résumé du mémoire  
présenté verbalement  
par

Michel Legris

Avril 2005



Photos : Liaisonneuve



## **A : PRÉSENTATION** (1'46'')

Madame la Présidente  
Monsieur la commissaire  
Mesdames, Messieurs

Merci du temps qui m'est accordé pour donner un aperçu de mon mémoire.

En 1994, j'ai vécu le **Nicaragua**, un des pays les plus pauvres des Amériques. Pendant un mois, j'ai accompagné un groupe d'étudiants impliqués dans un projet de solidarité internationale (Liaisonneuve). J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans.

Nous étions hébergés dans des familles.

Dans un restaurant, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient pas même aux poubelles : de jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin de les partager avec leur famille.

Lors de la visite d'un **bidon-ville**, où j'ai côtoyé la vraie misère humaine, notre **SOCIÉTÉ** de **SURCONSOMMATION** et de **GASPILLAGE** m'a frappé comme un coup de poing au visage :

Les mieux nantis vivent dans des maisons de tôle ;  
les autres, dans des maisons aux de murs...de carton...de tissus...ou même de papier !

Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés ; les poteaux sont formés de bouts de bois eux-mêmes aboutés, des fois à l'aide de broche .

Dans le local tenant lieu d'école pour les '**enfants de la rue**', des madriers servent de bancs ; il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, (pas de crayons...à quoi ça servirait?)

Le dépotoir sert d'épicerie et de magasin général.

Aujourd'hui, je raconte ça à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura agrandissement du dépotoir, **TERMINAL** de notre **SURCONSOMMATION COMPULSIVE** et de notre **GASPILLAGE**.

Et, ce n'est que la pointe du iceberg!

## **B : GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES** (0'31")

Je suis étonné de la définition de **matière résiduelle** : « tout ce qui est acheminé au dépotoir » alors que pour moi, c'est une '**matière excédentaire**' qui est **ni 'utilisable', ni 'recyclable', ni 'compostable'**.

Avant d'en disposer , il faut décider du lieu où nos matières excédentaires seront acheminées sachant que :

les matières **UTILISABLES** ne doivent jamais être recyclées ou enfouies,  
les matières **RECYCLABLES** jamais enfouies  
tout comme les matières **COMPOSTABLES**.

## **C : MATIÈRES UTILISABLES** (0'49")

### **Inventaire des matières utilisables**

Pour savoir c'est quoi, vraiment, une matière utilisable, il faudrait en dresser une liste , ce que pourrait faire un groupe d'experts qui verraient à précéder l'équipe habituelle de vidangeurs, afin de les trier et les déposer dans un camion-remorque, un 45 pieds par exemple.

**Je recommande :**

**Que ces experts soient recrutés dans un bidon-ville d'un pays du Tiers-Monde.**

**Que leur traitement soit au moins équivalent à celui versé aux personnes venues de l'étranger pour la récolte des fruits et des légumes.**

**Surtout,**

**Qu'ils soient assurés de recevoir l'assistance professionnelle appropriée afin de surmonter l'inévitable choc psychologique provoqué par la vue de tant de gaspillage, notamment de la nourriture.**

N.B. Je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restants de nourriture, c'est juste bon pour le compostage.

## **Traitement des matières utilisables** (0'40")

Les matières utilisables enfouies au dépotoir proviennent de partout :  
(de Montréal, de la CMM, de la Montérégie...peut-être même de l'Ontario et des USA)

### **Je recommande :**

**Que chaque ville voit à déterminer immédiatement un lieu situé sur son territoire, lieu où seront traitées toutes les matières utilisables;**

**un lieu accessible aux citoyens à des heures d'ouverture appropriées, surtout les samedis, dimanches et jours de congés.**

**Qu'un système de cueillette mensuelle des matières utilisables soit mis en place tout de suite.**

C'est facilement, et rapidement réalisable. Le Ministère de l'environnement n'a pas à intervenir préalablement à l'installation d'un tel centre.

## **D : TRAITEMENT DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES** (0'50")

### **Contenants utilisés** (0'23)

On dénonce la trop grande quantité de 'matières résiduelles' enfouies, et en même temps, on encourage l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne peuvent qu'inciter à l'insouciance.

### **Je recommande :**

**Que les SUPER-BACS ne puissent servir que pour la disposition des matières recyclables.  
Et les petits contenants, pour les matières ultimes**

### **Matières compostables** (0'32)

On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles':

quand on sait que que ce qui nécessite toutes ces installations, ce sont les matières putrescibles, sources du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'œufs pourris'.

Chaque propriétaire peut réserver un espace pour établir son tas de compost (il suffit d'un mètre cube).

Les matières putrescibles des institutions, des commerces et des habitations à logements multiples devraient être acheminées au centre de compostage

## **E : QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES de... simili-démocratie (1'43")**

À observer le manque de communications entre les organismes gouvernementaux, on croirait avoir à faire à une véritable pieuvre, chaque tentacule ignorant ce que font les autres. Toutes ont mis 'la charrue devant les bœufs' en prenant des décisions sans tenir compte de leur impact sur l'Environnement, ce dont se soucie le BAPE... en phase terminale.

### **La Commission de la protection du territoire agricole**

- a décidé de dézoner les lots concernés parce qu'ils n'étaient plus d'usage agricole... (usage qu'elle avait autorisé temporairement) sans audiences publiques et sans l'avis du Ministère de l'Environnement ;
- elle n'a pas tenu compte que plus de 70% des vidanges provenaient de la CMM pourtant bien pourvue en zones non agricoles
- tel Ponce-Pilate, elle dit que sa décision n'était pas l'étape ultime car il faudrait l'aval du Ministère de l'Environnement et la recommandation du BAPE

**Feu... le Ministère de l'Environnement,** semble bien s'accommoder de la chose :

Il n'aurait pas eu à être consulté .

Le moratoire a été levé pour des besoins régionaux alors que 70% des vidanges viennent de l'extérieur de la région.

**La ville de Saint-Thomas** a modifié son zonage en catimini, sous le couvert d'une quelconque légalité.

« Des taxes, c'est important , surtout quand l'argent n'a pas d'odeur ».

En fait , cette compensation financière n'est qu'un 'nanan' en échange des poubelles d'ailleurs.

« Un **cheval, un lapin...** » dirait l'autre!

Elle devrait faire comme la ville de Matane suite aux audiences du BAPE et procéder à un référendum auprès de la population du bassin versant afin de vérifier son réel appui.

### **La MRC de Joliette (0'22'')**

Même si elle s'est entendue avec le promoteur sans avoir en main toutes les informations pertinentes, la MRC de Joliette devrait exercer son droit de regard et refuser les vidanges venant d'ailleurs :

- Son PGMR est déjà en application alors que celui de la CMM est encore en attente d'autorisation du Ministre.

### **La CMM (0'18'')**

La CMM est présente au dossier, j'imagine à titre d'expert pollueur.

Les principales orientations de son projet de PMGMR étaient des irritants majeurs.

D'entrée de jeu, on peut dire que : « L'éléphant a accouché d'une souris, d'une souris-jouet ! »

### **Échéancier (0'23'')**

Après avoir voulu repousser l'échéancier jusqu'à 2013, rien n'assure que les objectifs seront rencontrés d'ici 2008 :

Ce n'est qu'à la fin de 2006 que les villes devront déposer leurs orientations.

C'est encore le statu quo (i.e.) : continuer à se traîner les pieds  
continuer à exporter ses poubelles).

### **Scénarios pour l'enfouissement des déchets (0'29'')**

- Elle ne s'est pas donné la peine d'étudier les inconvénients d'un dépotoir ou les différents dangers pour la santé et l'environnement.
- On énumère cinq sites d'enfouissement dont celui de Saint-Thomas qui est plein.
- Et même s'ils sont loin d'être pleins, on omet d'inclure celui de Demix et celui de Saint-Michel, celui-là transformé en 'dépôt de matériaux secs' en 2001 (probablement parce les riverains en avaient assez des odeurs, des goélands, du bruit, des contaminants, etc.) .

## **Le BAPE (0'57'')**

Même si dans les dossiers de Lachenaie et de Sainte-Sophie le Ministre a autorisé les agrandissements en invoquant l'urgence (due à la négligence de la CMM), reléguant le BAPE au rôle d'amuseur public et rendant questionnable son utilité, je dis « NON » à son abolition parce que :

1. Ses audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient inaccessibles, même si à l'occasion un 'flou artistique' est savamment entretenu.
2. Ses audiences sont de nature à démasquer le genre de système dans lequel nous vivons, système où l'on donne au peuple l'illusion qu'il a son mot à dire et qu'il participe, alors que ce n'est pas le cas. Ce que j'appelle : '**démocrature**'.
3. Ça permet aussi de se défouler : c'est la version québécoise du 'Mur des lamentations'.
4. Au cas où ...les décisions ne seraient pas déjà prises!

## **Constatation (0'16'')**

La majorité des décisions des tentacules étant prises par pouvoirs délégués, sans que la population du bassin versant n'ait de droit de regards ou de réels recours, c'est tout simplement un détournement de démocratie.

## **F : CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES (1'14'')**

### **Financement du transfert des matières utilisables (/0'46'')**

- Les coûts de transfert des matières utilisables pour une utilisation locale ou à l'étranger, pourraient être assumés par l'organisme receveur, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs.
- Les pays du Tiers-Monde produisent peu ou pas de biens de consommation : tout est importé, au prix en vigueur ici. Avec un salaire, même de 3\$ par jour, personne ne songe à s'acheter un vélo neuf. Par contre, à la limite, s'ils n'avaient qu'à payer les coûts de transport, ça pourrait être différent.

Faire son propre **compost**, ÇA COÛTE RIEN!

Le **tri à la source** des matières excédentaires, ÇA COÛTE RIEN à comparer aux coûts constatés lorsqu'on attend de les démêler au dépotoir afin de tenter de les remettre dans leur état initial.

### **Coûts du gaspillage ? (0'28'')**

La tonne de matières 'utilisables', 'recyclables' ou 'compostables' que l'on transporte, que l'on enfouit, qui se décompose et qui produit du jus de dépotoir, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement,

c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières? ses coûts environnementaux ? ses coûts sociaux? ses coûts humains ?

## G : VOLONTÉ POLITIQUE (0'35")

Il faut une volonté politique de régler le problème : La méthode des '**petits pas... faits sur place**' a fait ses preuves ! Il faut essayer autre chose : il faut prendre le taureau par les cornes c'est-à-dire « **Agir plutôt que... d'échéancier** »

Et **Agir**, ça ne veut pas dire autoriser des PGMR :

- qui prévoient l'exportation des poubelles ailleurs,
- qui ne rendent pas obligatoire le compostage,
- qui ne retiennent que l'enfouissement pour l'élimination des vidanges.

## I : SOLUTIONS (°)

**A La solution envisagée** prévoit l'installation d'un piège hydraulique composé d'une membrane étanche... qui laisse passer 250 000m<sup>3</sup> par année soit 685m<sup>3</sup> d'eau par jour qui emprisonne 440m<sup>3</sup> par jour de jus produit, pour un taux de dilution de : une partie de jus pour une partie et demie d'eau

En langage simple, on appelle ça de l'**homéopathie environnementale**

### **Décision de type technocratique** (0'26")

Je crains qu'une décision de type technocratique ne soit prise par des apprentis-sorciers en ne considérant que la modernité des méthodes utilisées, que le respect des normes, des statistiques ou des parties par million, d'autant plus que le dossier actuel ressemble étrangement à ceux de Lachenaie et de Ste-Sophie, que les conseillers du Ministre et que la culture du Ministère doivent être encore les mêmes.

### **B solution privilégiée** (0'54")

**La demande d'agrandissement doit être refusée.** Comme rien ne garantit que la nappe phréatique sera protégée indéfiniment, il faut appliquer le principe de précaution en vigueur dans le domaine de la santé et celui présent au plan de développement durable.

Si le Ministre décdé décidait de prendre le risque, encore une fois, il devrait quand même tenir compte que des besoins des deux MRC de la région et de l'objectif de récupération (65%) visé pour 2008 : on pourrait alors parler de 75,000 tonnes/an.

Mais...préalablement, il faudrait décider si c'est Saint-Thomas qui doit servir de dépotoir régional... après consultation de la population du bassin versant.

Et... dans la pire des hypothèses, même si la population riveraine consentait à vivre à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs, il ne faudrait enfouir que les réelles 'matières résiduelles'



**Conclusion** (0'38'')

Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables, sans égards pour les plus démunis des nôtres, ou d'ailleurs :

Continuer, serait **IMMORAL!**

Continuer serait **SCANDALEUX!**

La **JUSTICE INFINIE** pourrait aussi prendre la forme du **PARTAGE**,  
non pas de nos richesses,  
mais juste de la **PARTIE UTILISABLE** de nos **VIDANGES**.

J'espère que les décideurs locaux n'attendront pas les recommandations du BAPE ou la décision du ministre avant d'arrêter de se traîner les pieds....

C'est juste une **question de bon sens**.

Merci de votre attention, bonne fin de travaux et... à la prochaine!